

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 021-678/15/CC

■ Attribution d'une subvention et approbation d'une convention pluriannuelle avec la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) de Marseille et des communes environnantes
DGS 15/12777/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) est une association issue de la loi 1901 qui a pour but principal de défendre les intérêts généraux des habitants d'un périmètre pour tout ce qui a trait à leur vie citoyenne, matérielle et intellectuelle. Ses administrateurs sont des bénévoles qui agissent auprès des autorités politiques et administratives. Ils contribuent à l'expression directe des habitants du quartier, en ce qui concerne la vie quotidienne.

L'ensemble des CIQ est regroupé au sein de la *Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier de la Ville de Marseille* et des communes environnantes qui a pour but d'appuyer et de coordonner leurs actions.

Afin de mieux prendre en compte les préoccupations de ses administrés, MPM et la *Confédération Générale des CIQ* ont signé dès le 13 juin 2014, une charte de concertation, dans laquelle les parties formalisent des engagements mutuels de coopération afin de permettre une plus grande efficacité des actions. La CGCIQ est désormais associée aux projets de développement économique, social, culturel et d'aménagement du territoire en participant aux comités de pilotage et de suivi des projets identifiés. En échange, elle s'engage à porter les termes de la charte au plus près des habitants.

Première matérialisation de cette coopération renforcée, une « *Déclaration commune d'engagements pour la propreté* » a été signée le 8 décembre dernier. Dans la droite ligne du Contrat Local de Propreté, des engagements respectifs ont été pris afin d'améliorer la propreté sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les actions et les objectifs poursuivis par l'association correspondent aux objectifs que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite valoriser en matière de proximité sur le territoire communautaire.

Aussi, il est proposé de renforcer ce partenariat à l'aide d'une convention triennale conclue avec la Confédération Générale des CIQ ainsi que par le versement d'une subvention annuelle de 60 000 €.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Charte de concertation conclue entre MPM et la CGCIQ le 13 juin 2014
- La déclaration commune d'engagements pour la propreté signée par MPM et la CGCIQ le 8 décembre 2014

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt que représente pour le développement des actions de proximité que souhaite mettre en place MPM la mise en place d'un partenariat avec la Confédération Générale des CIQ

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 euros à la Confédération Générale des CIQ

Article 2 :

Est approuvée la convention triennale d'objectifs ci-annexée conclue avec la Confédération Générale des CIQ

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Ressources humaines, Moyens généraux
et au Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**